



ARTICLE 19

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion Immédiate - 3 Octobre 2007

Tunisie: Le TMG condamne la tentative des autorités de réduire les voix récalcitrantes au silence

ARTICLE 19 et les autres membres du Groupe d'observation de la Tunisie (TMG) condamnent la décision de justice du 1^{er} octobre 2007 visant à expulser de leurs locaux le Parti Démocrate Progressiste (PDP), un parti politique d'opposition reconnu, et El-Mawkef, le journal officiel du PDP. Cela faisait presque 13 ans que le journal hebdomadaire était dans ces locaux où il dû subir un harcèlement à la fois répété et fréquent de la part des autorités tunisiennes.

Le directeur d'El-Mawkef, Nejib Chebbi, et le secrétaire général du PDP, Maya Jribi, sont en grève de la faim depuis le 20 septembre 2007. Cette grève de la faim vise à protester contre le recours au système judiciaire de la part des autorités pour faire taire «les voix de la liberté».

Cette décision de justice fait suite à une plainte déposée contre le directeur d'El-Mawkef par le propriétaire des lieux pour l'usage que Nejib Chebbi faisait de l'appartement qu'il louait en tant siège du PDP. Cette plainte et la condamnation qui a suivi à l'encontre de Chebbi ont été téléguidées par les autorités tunisiennes qui n'ont pas hésité à faire pression sur les propriétaires. On nous a par ailleurs signalé que d'autres branches du même parti, dans le passé, ont également été expulsées de manière similaire.

La dernière agression des forces de sécurité tunisiennes sur Lotfi Hajji, un journaliste de la chaîne de télévision Al-Jazeera, alors qu'il s'efforçait de rendre compte de la grève de la faim, démontre le peu de cas que les autorités tunisiennes font de la liberté d'expression dans le pays. On avait déjà interdit l'accès d'El Mawkef et du PDP à Lotfi Hajji à trois reprises. Le 28 septembre et le 2 octobre 2007, on l'a à nouveau empêché de pénétrer dans les locaux du journal et du parti en question.

Le TMG estime que tentative flagrante de faire taire les voix discordantes par la censure, l'intimidation et l'utilisation détournée du système judiciaire constitue une infraction évidente du droit à la liberté d'expression, tel que défini à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques que la Tunisie a signé et ratifié.

Le TMG invite le gouvernement tunisien à cesser toutes les procédures visant à expulser le PDP de son siège et à arrêter la censure et le blocage d'El-Mawkef et des sites web du journal et du PDP. Les deux sites web ont été bloqués il y a quelques mois par les autorités. L'accès à un autre site web, hébergé au Canada, est bloqué à Tunis depuis 2005, bien qu'il soit actuellement accessible depuis l'étranger.

Le TMG soutient Nejib Chebbi et Mya Jribi dans leur campagne pour une plus grande reconnaissance des droits de l'Homme en Tunisie et invite la société civile internationale à le rejoindre dans ce soutien en signant la pétition en ligne qui se trouve au lien suivant : <http://www.petitiononline.com/pdpinfo/petition.html>

Les membres du TMG sont:

Arabic Network for Human Rights Information (HRInfo): www.hrinfo.net

Article 19 : www.article19.org

Association mondiale des journaux : www.wan-press.org

Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires : www.amarc.org

Cartoonists Rights Network International : www.cartoonistrights.com

Comité des écrivains en prison du PEN international : www.internationalpen.org.uk

Comité mondial pour la liberté de la presse : www.wpfc.org

Fédération Internationale des Journalistes : www.ifj.org

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions :

www.ifla.org

Index on Censorship: www.indexonline.org

International Press Institute: www.freemedia.at

Journalistes canadiens pour la liberté d'expression: www.cjfe.org

Journalistes en Danger : www.jed-afrique.org

Media Institute of Southern Africa: www.misa.org

Organisation égyptienne des droits de l'homme : www.eohr.org

Pen norvégien : www.norskpen.no

Union internationale des éditeurs : www.ipa-uie.org

NOTES AUX REDACTEURS

- Pour plus d'information, prendre contact avec; Roxanne Abdulali roxanne@article19.org Tel: +44 (0) 207 278 9292.
- Contacte TMG: mena@ifex.org
- Le site web du TMG est accessible en anglais au: <http://campaigns.ifex.org/tmg/>; en français au: <http://campaigns.ifex.org/tmg/fr/>; en arabe au: <http://www.hrinfo.net/ifex/wsis/>
- ARTICLE 19 est un organisme indépendant qui défend les droits de l'homme, travaille dans le monde entier pour protéger et promouvoir la liberté d'expression. Il emprunte son nom de l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui garantit la liberté d'expression.